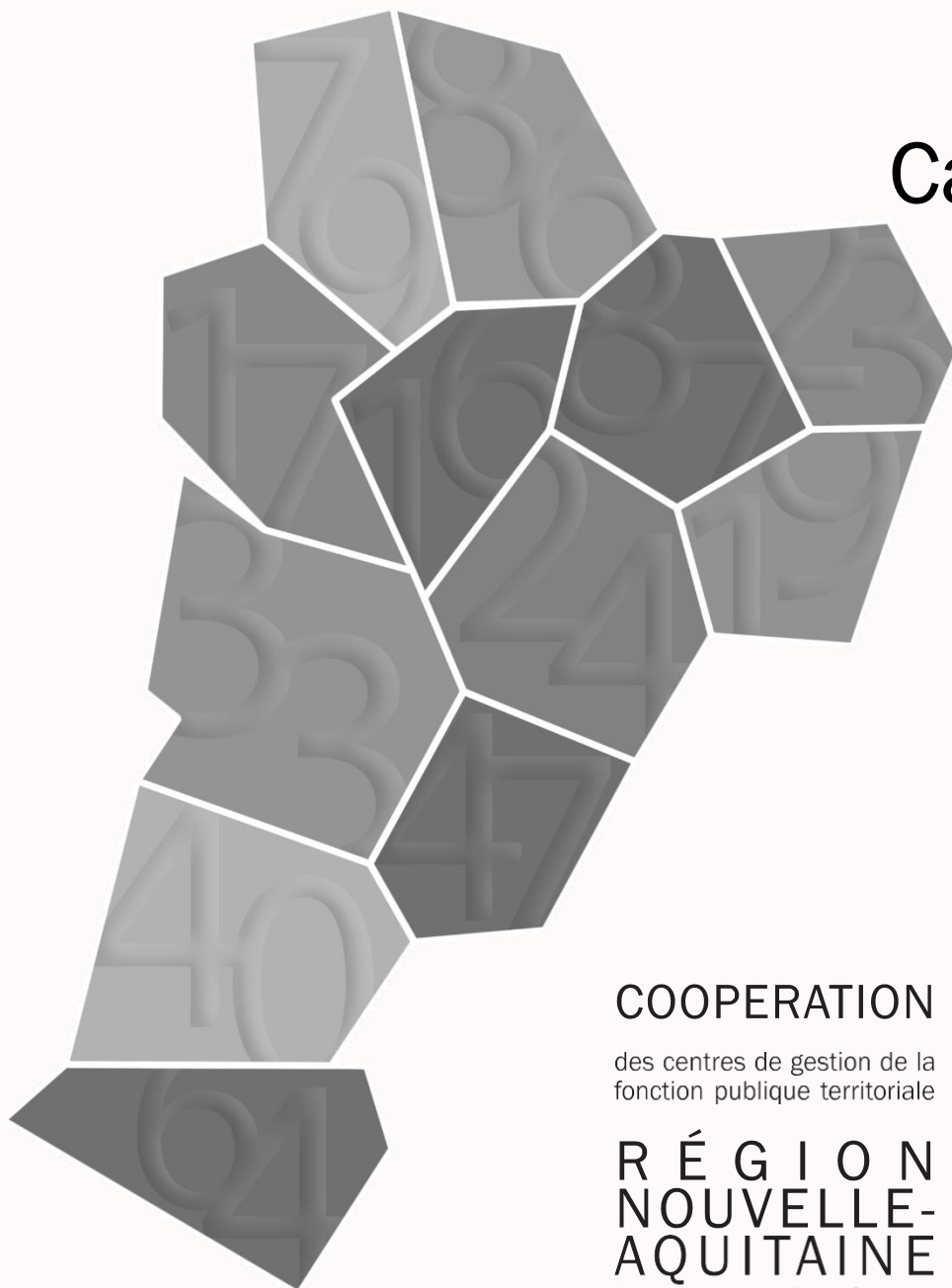


Calendrier prévisionnel régional

CONCOURS
ET EXAMENS
PROFESSIONNELS

2024



COOPERATION

des centres de gestion de la
fonction publique territoriale

R É G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Table des matières

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.....	3
INFORMATIONS GENERALES.....	3
Age.....	3
Candidats reconnus travailleurs handicapés	3
Candidats européens	3
LES CONCOURS.....	3
Concours externe	3
Concours interne.....	4
Troisième concours	4
Organisation d'une opération de concours	4
Réussir un concours.....	4
LES EXAMENS PROFESSIONNELS.....	5
INSCRIPTION mode d'emploi.....	5
Les concours organisés en 2024	6
Les examens professionnels organisés en 2024	21
Contacter un centre de gestion	33



Age

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emploi dans les conditions fixées à l'article L.131-5 et L.131-6 du code général de la fonction publique.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Candidats européens

Les concours sont accessibles, pour la plupart, aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...

LES CONCOURS

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômes de niveau 6 (anciennement niveau II) ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômes de niveau 5 et 4 (anciennement niveau III et IV) (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômes de niveau 3 (anciennement niveau V) ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- Les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (article L.325-10 du code général de la fonction publique) ;
- Les sportifs de haut niveau, les arbitres et juges, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (Code du sport)
- Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours)

Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux articles L.1, L.2 et L.6 du code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L. 212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité** ;
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenu sur cette liste un mois avant le terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat
- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

ATTENTION : LA REUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT.

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

INFORMATION - Coopération des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine

Service mutualisé concours et examens professionnels (SMCE)

8 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine mutualisent, depuis le 1^{er} janvier 2021 l'organisation de leurs concours et examens professionnels (centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne). Ce service mutualisé est porté par le Centre de Gestion de la Gironde. Le Centre de Gestion de la Creuse adhère au SMCE à partir de 2024. Afin de conserver la proximité avec les territoires et dès que l'organisation le permet, des centres d'épreuves écrites seront ouverts dans les autres départements

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI



Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait sur la plateforme concours territorial (www.concours-territorial.fr) ou **auprès du centre de gestion organisateur** en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription
(délai de rigueur)

- ◆ Préinscription en ligne et téléchargement sur internet du dossier d'inscription (**à privilégier**)
- ◆ Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- ◆ Retrait du dossier d'inscription sur place
Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription
(délai de rigueur)
Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé
+ pièces demandées

- ◆ Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- ◆ Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier
- ◆ Dans l'espace sécurisé du candidat en fonction des organisateurs, (voir modalités de dépôt des dossiers du CDG organisateur).

ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.

Les concours organisés en 2024

FILIÈRE ADMINISTRATIVE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Attaché territorial Concours externe, interne et 3 ^{ème} concours Cat. A Spécialités : - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et social - Analyste - Animation - Urbanisme et développement des territoires	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret du 13 février 2007. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 19/03/2024 au 24/04/2024 Date limite de dépôt le 02/05/2024 1 ^{ère} épreuve le 14/11/2024	Spécialités organisées : Administration générale Analyste Urbanisme et développement des territoires SMCE www.cdg33.fr <i>Centres d'épreuves</i> <i>écrites en Gironde, en</i> <i>Charente, en Dordogne,</i> <i>dans les Landes et dans</i> <i>les Pyrénées-Atlantiques.</i> Administration générale Gestion du secteur sanitaire et social Animation CDG de l'Hérault www.cdg34.fr
Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe Concours externe, interne et 3 ^{ème} concours Cat. C	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 03/10/2023 au 08/11/2023 Date limite de dépôt le 16/11/2023 1 ^{ère} épreuve le 14/03/2024	SMCE www.cdg33.fr <i>Centres d'épreuves</i> <i>écrites en Gironde, en</i> <i>Creuse, en Haute-Vienne</i> <i>et dans les Pyrénées-</i> <i>Atlantiques</i>

FILIERE TECHNIQUE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Technicien territorial principal de 2^{ème} classe Concours externe, interne et 3 ^{ème} concours Cat. B Spécialités : • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et interventions techniques • Métiers du spectacle • Artisanat et métiers d'art	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours : ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 19/09/2023 au 25/10/2023 Date limite de dépôt le 02/11/2023 1^{ère} épreuve le 11/04/2024	Spécialités organisées : Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr Espaces verts et naturels CDG de la Corrèze www.cdg19.fr Ingénierie, informatique et systèmes d'information SMCE www.cdg33.fr Services et intervention techniques SMCE www.cdg33.fr

FILIERE TECHNIQUE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Technicien territorial Concours externe, interne, et 3ème concours Cat. B Spécialités : • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et interventions techniques • Métiers du spectacle • Artisanat et métiers d'art	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours : ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 19/09/2023 au 25/10/2023 Date limite de dépôt le 02/11/2023 1^{ère} épreuve le 11/04/2024	Spécialités organisées : Bâtiments, génie civil SMCE (*) www.cdg33.fr Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration SMCE (*) www.cdg33.fr Espaces verts et naturels SMCE (*) www.cdg33.fr Ingénierie, informatique et systèmes d'information SMCE (*) www.cdg33.fr Services et intervention techniques CDG de la Dordogne www.cdg24.fr (*) Centres d'épreuves écrites en Gironde, en Haute-Vienne et dans les Pyrénées-Atlantiques.

FILIERE TECHNIQUE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Concours externe, interne et 3^{ème} concours Cat. C Spécialités : • Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers • Espaces naturels, espaces verts • Mécanique, électromécanique • Restauration • Environnement, hygiène • Communication, spectacle • Logistique et sécurité • Artisanat d'art • Conduite de véhicules	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 23/05/2023 au 28/06/2023 Date limite de dépôt le 06/07/2023 1^{ère} épreuve le 18/01/2024	Spécialités organisées : Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers CDG des Landes www.cdg40.fr Espaces naturels, espaces verts CDG des Landes www.cdg40.fr Restauration Centre d'épreuves écrites en Gironde SMCE www.cdg33.fr Environnement, hygiène Centre d'épreuves écrites en Haute-Vienne SMCE www.cdg33.fr

FILIERE CULTURELLE – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Directeur d'Etablissement territorial d'enseignement artistique de 1^{ère} catégorie Concours externe et interne Cat. A Spécialités : • Musique, danse et art dramatique • Arts plastiques	Concours externe : 1° Pour la spécialité Musique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional. 2° Pour la spécialité Arts plastiques : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée. Concours interne : 1° Pour la spécialité Musique : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé. 2° Pour la spécialité Arts plastiques : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 1^{ère} épreuve le 15/05/2024	Organisation nationale CDG de Meurthe-et-Moselle www.cdg54.fr
Directeur d'Etablissement territorial d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie Concours externe et interne Cat. A Spécialités : • Musique, dans et art dramatique • Arts plastiques	Concours externe : 1° Pour la spécialité Musique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental. 2° Pour la spécialité Arts plastiques : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée. Concours interne : 1° Pour la spécialité Musique : ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins. 2° Pour la spécialité Arts plastiques : ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée aux sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n°91-855 du 2 septembre 1991 pendant au moins cinq ans. Ces concours sont également ouverts pour la spécialité Arts plastiques aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 1^{ère} épreuve le 15/05/2024	Organisation nationale CDG de Meurthe-et-Moselle www.cdg54.fr



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Cadre territorial de santé Concours interne sur titres et autre concours Cat. A Spécialités : • Puéricultrice cadre de santé • Infirmier cadre de santé • Technicien paramédical cadre de santé	Concours interne sur titres : ouvert, dans l'une des spécialités aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical. Autre concours (« externe » dans le formulaire de recensement) : ouvert aux candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	Inscriptions du 12/12/2023 au 17/01/2024 Date limite de dépôt le 25/01/2024 1 ^{ère} épreuve le 08/04/2024	A déterminer
Infirmier territorial en soins généraux Concours sur titres avec épreuves Cat. A	Concours sur titres avec épreuves : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions du 05/09/2023 au 11/10/2023 Date limite de dépôt le 19/10/2023 1 ^{ère} épreuve le 29/01/2024	CDG des Landes www.cdg40.fr
Infirmier territorial en soins généraux Concours interne réservé Cat. A	Concours interne réservé : ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions du 05/09/2023 au 11/10/2023 Date limite de dépôt le 19/10/2023 1 ^{ère} épreuve le 29/01/2024	SMCE www.cdg33.fr



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial socio-éducatif Concours sur titres avec épreuves Cat. A Spécialités : • Assistant de service social • Educateur spécialisé • Conseiller en économie sociale et familiale	<u>Concours sur titres avec épreuves :</u> Pour la spécialité « Assistant de service social » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles. Pour la spécialité « Educateur spécialisé » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007. Pour la spécialité « Conseiller en économie sociale et familiale » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions du 09/04/2024 au 15/05/2024 Date limite de dépôt le 23/05/2024 1^{ère} épreuve le 10/10/2024	Spécialités organisées : Assistant de service social CDG des Landes www.cdg40.fr Educateur spécialisé SMCE www.cdg33.fr Conseiller en économie sociale et familiale CDG de la Corrèze www.cdg19.fr
Educateur territorial de jeunes enfants Concours sur titres avec épreuves Cat. A	<u>Concours sur titres avec épreuves :</u> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions du 12/09/2023 au 18/10/2023 Date limite de dépôt le 26/10/2023 1^{ère} épreuve le 06/02/2024	CDG de la Corrèze www.cdg19.fr



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Concours sur titres Cat. A	<u>Concours sur titres :</u> Dans la spécialité « pédicure-podologue » : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code. Dans la spécialité « ergothérapeute » : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code. Dans la spécialité « psychomotricien » : ouvert aux candidats soit titulaires du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code. Dans la spécialité « orthoptiste » : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code. Dans la spécialité « manipulateur d'électroradiologie médicale » : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351- 4 du même code. Dans la spécialité « technicien de laboratoire médical » : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code. Dans la spécialité « préparateur en pharmacie hospitalière » : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code. Dans la spécialité « diététicien » : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 A compter du 06/05/2024	Organisation nationale

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien territoriaux Concours interne réservé Cat. A	Concours interne réservé : Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats aux concours doivent être en possession : Dans la spécialité « pédicure-podologue » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code. Dans la spécialité « ergothérapeute » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code. Dans la spécialité « psychomotricien » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code. Dans la spécialité « orthoptiste » : soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code. Dans la spécialité « manipulateur d'électroradiologie médicale » : soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code. Dans la spécialité « technicien de laboratoire médical » : soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code. Dans la spécialité « préparateur en pharmacie hospitalière » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code. Dans la spécialité « diététicien » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 A compter du 06/05/2024	Organisation nationale



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Masseur-kinésithérapeute et orthophoniste territoriaux Concours sur titres Cat. A	<u>Concours sur titres :</u> Dans la spécialité « masseur-kinésithérapeute » : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code. Dans la spécialité « orthophoniste » : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 A compter du 06/05/2024	Organisation nationale
Masseur-kinésithérapeute et orthophoniste territoriaux Concours interne réservé Cat. A	<u>Concours interne réservé :</u> Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats aux concours doivent être en possession : Dans la spécialité « masseur-kinésithérapeute » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code. Dans la spécialité « orthophoniste » : soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 A compter du 06/05/2024	Organisation nationale
Aide-soignant territorial de classe normale Concours sur titres avec épreuves Cat. B	<u>Concours sur titres avec épreuves :</u> ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.	Inscriptions du 09/04/2024 au 15/05/2024 Date limite de dépôt le 23/05/2024 A compter du 07/10/2024	Non organisé en Nouvelle Aquitaine

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale Concours sur titres avec épreuves Cat. B	Concours sur titres avec épreuves : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4392-1 et L. 4392-2 du code de la santé publique.	Inscriptions du 05/09/2023 au 11/10/2023 Date limite de dépôt le 19/10/2023 A compter du 04/03/2024	SMCE www.cdg33.fr
Auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe Concours sur titres avec épreuves Cat. C Spécialités : • Aide médico-psychologique • Assistant dentaire	Concours sur titres avec épreuves : Pour la spécialité « aide médico-psychologique » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; Pour la spécialité « assistant dentaire » : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Inscriptions du 09/04/2024 au 15/05/2024 Date limite de dépôt le 23/05/2024 A compter du 07/10/2024	Non organisé en Nouvelle Aquitaine
Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles ATSEM Concours externe et 3 ^{ème} concours Cat. C	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (*) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. (*) : nouvelle appellation à partir de la session 2019, conformément à l'arrêté du 22 février 2017 : accompagnant éducatif petite enfance 3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 09/04/2024 au 15/05/2024 Date limite de dépôt le 23/05/2024 1 ^{ère} épreuve le 16/10/2024	Non organisé en Nouvelle Aquitaine

FILIÈRE SPORTIVE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe Concours externe, interne et 3 ^{ème} concours Cat. B	Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.	Inscriptions du 16/05/2023 au 21/06/2023 Date limite de dépôt le 29/06/2023 1 ^{ère} épreuve le 23/01/2024	SMCE (*) www.cdg33.fr (*) 3 ^{ème} concours non organisé
Educateur territorial des activités physiques et sportives Concours externe, interne, et 3 ^{ème} concours Cat. B	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. 3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.	Inscriptions du 16/05/2023 au 21/06/2023 Date limite de dépôt le 29/06/2023 1 ^{ère} épreuve le 23/01/2024	SMCE www.cdg33.fr



FILIERE POLICE MUNICIPALE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Directeur de police municipale Concours externe et interne Cat. A	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau 6 (anciennement niveau II). Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	Inscriptions du 29/08/2023 au 04/10/2023 Date limite de dépôt le 12/10/2023 1 ^{ères} épreuves les 15 et 16/01/2024 Tests psychotechniques le 25/03/2024	Organisation nationale
Gardien brigadier de police municipale Concours externe et 2 concours interne Cat. C	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Premier concours interne : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique. Deuxième concours interne : ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours.	Inscriptions du 03/10/2023 au 08/11/2023 Date limite de dépôt le 16/11/2023 1 ^{ère} épreuve le 14/05/2024 Tests psychotechniques le 03/10/2024	CDG des Landes www.cdg40.fr

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Cadre de Santé de sapeurs-pompiers professionnels Concours interne et externe Cat. A	Concours externe sur titres : ouvert aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans le cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. Concours interne sur épreuves : ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires du brevet d'infirmier de sapeur-pompier professionnel et du diplôme sanctionnant la formation d'adaptation à l'emploi de niveau groupement ou titres reconnus comme équivalents par la commission instituée par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile, de la fonction publique et de la santé et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier.	Inscriptions du 03/10/2023 au 08/11/2023 Date limite de dépôt le 16/11/2023 A compter du 04/03/2024	CDG de la Seine et Marne www.cdg77.fr
Lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels Concours interne et externe	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ; Concours interne ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.	Inscriptions du 14/11/2023 au 20/12/2023 Date limite de dépôt le 28/12/2023 1^{ère} épreuve en avril ou mai 2024	CDG de l'Hérault www.cdg34.fr CDG de Meurthe-et-Moselle www.cdg54.fr

Les examens professionnels 2024



FILIERE ADMINISTRATIVE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 05/03/2024 au 10/04/2024 Date limite de dépôt le 18/04/2024 1 ^{ère} épreuve le 26/09/2024	CDG de la Dordogne www.cdg24.fr
Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 05/03/2024 au 10/04/2024 Date limite de dépôt le 18/04/2024 1 ^{ère} épreuve le 26/09/2024	CDG de la Corrèze www.cdg19.fr
Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel de promotion interne Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : a) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement. b) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	Inscriptions du 05/03/2024 au 10/04/2024 Date limite de dépôt le 18/04/2024 1 ^{ère} épreuve le 26/09/2024	Non organisé en Nouvelle Aquitaine

FILIERE TECHNIQUE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Ingénieur territorial (1^{er} examen) Examen professionnel de promotion interne Cat. A Spécialités : - Ingénierie, gestion technique et architecture - Infrastructures et réseaux - Prévention et gestion des risques - Urbanisme, aménagement et paysages - Informatique et systèmes d'information	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 1 ^{ère} épreuve le 13/06/2024	SMCE www.cdg33.fr
Ingénieur territorial (2^{ème} examen) Examen professionnel de promotion interne Cat. A	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 1 ^{ère} épreuve le 13/06/2024	Non organisé en Nouvelle Aquitaine

FILIERE TECHNIQUE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C Spécialités : • Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers • Espaces naturels, espaces verts • Mécanique, électromécanique • Restauration • Environnement, hygiène • Communication, spectacle • Logistique et sécurité • Artisanat d'art • Conduite de véhicules	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 23/05/2023 au 28/06/2023 Date limite de dépôt le 06/07/2023 1^{ère} épreuve le 18/01/2024	Spécialités organisées : Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers CDG des Landes www.cdg40.fr Espaces naturels, espaces verts CDG des Landes www.cdg40.fr Mécanique, électromécanique CDG de la Dordogne www.cdg24.fr Restauration SMCE (*) www.cdg33.fr Environnement, hygiène SMCE (*) www.cdg33.fr Communication, spectacle SMCE (*) www.cdg33.fr Logistique et sécurité SMCE (*) www.cdg33.fr Artisanat d'art SMCE (*) www.cdg33.fr Conduite de véhicules SMCE (*) www.cdg33.fr (*) Centres d'épreuves écrites en Gironde, Haute-Vienne et dans les Pyrénées-Atlantiques

FILIERE CULTURELLE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Attaché territorial principal de conservation du patrimoine Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 A compter du 16/05/2024	Organisation nationale
Bibliothécaire territorial principal Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 A compter du 16/05/2024	Organisation nationale

FILIERE CULTURELLE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 16/01/2024 au 21/02/2024 Date limite de dépôt le 29/02/2024 1^{ère} épreuve le 28/05/2024	SMCE www.cd33.fr
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 16/01/2024 au 21/02/2024 Date limite de dépôt le 29/02/2024 1^{ère} épreuve le 28/05/2024	SMCE www.cd33.fr

FILIERE CULTURELLE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe Examen professionnel de promotion interne Cat. B Spécialités : • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	Inscriptions du 16/01/2024 au 21/02/2024 Date limite de dépôt le 29/02/2024 1^{ère} épreuve le 28/05/2024	SMCE www.cdg33.fr
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C	Ouvert aux adjoints du patrimoine territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 17/10/2023 au 22/11/2023 Date limite de dépôt le 30/11/2023 1^{ère} épreuve le 28/03/2024	SMCE www.cdg33.fr



FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique 2^{ème} catégorie Examen professionnel de promotion interne Cat. A Spécialités : • Musique • Arts plastiques	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	Inscriptions du 09/01/2024 au 14/02/2024 Date limite de dépôt le 22/02/2024 1^{ère} épreuve le 15/05/2024	Organisation nationale
Professeur territorial d'enseignement artistique Examen professionnel de promotion interne Cat. A Spécialités : • Musique • Danse • Art dramatique • Arts plastiques	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.	Inscriptions du 12/09/2023 au 18/10/2023 Date limite de dépôt le 26/10/2023 A compter du 05/02/2024	Organisation nationale



FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musique • Danse • Arts plastiques • Art dramatique	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Inscriptions du 12/09/2023 au 18/10/2023 Date limite de dépôt le 26/10/2023 A compter du 05/02/2024	Organisation nationale
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musique • Arts plastiques • Art dramatique	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Inscriptions du 12/09/2023 au 18/10/2023 Date limite de dépôt le 26/10/2023 A compter du 05/02/2024	Organisation nationale

FILIERE MEDICO-SOCIALE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Cadre territorial supérieur de santé Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux cadres de santé comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Inscriptions du 12/12/2023 au 17/01/2024 Date limite de dépôt le 25/01/2024 A compter du 08/04/2024	Organisation nationale
Moniteur éducateur et intervenant familial territorial principal Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 12/09/2023 au 18/10/2023 Date limite de dépôt le 26/10/2023 A compter du 05/02/2024	Organisation nationale
Agent social territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C	Ouvert aux agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 09/04/2024 au 15/05/2024 Date limite de dépôt le 23/05/2024 1 ^{ère} épreuve le 17/10/2024	CDG des Landes www.cdg40.fr



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Conseiller territorial principal des activités physiques et sportives Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux conseillers des activités physiques et sportives qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de conseiller.	Inscriptions du 14/11/2023 au 20/12/2023 Date limite de dépôt le 28/12/2023 1 ^{ère} épreuve le 18/04/2024	Non organisée en Nouvelle-Aquitaine



FILIERE ANIMATION

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Animateur territorial principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 12/03/2024 au 17/04/2024 Date limite de dépôt le 25/04/2024 1 ^{ère} épreuve le 19/09/2024	SMCE www.cdg33.fr
Animateur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 12/03/2024 au 17/04/2024 Date limite de dépôt le 25/04/2024 1 ^{ère} épreuve le 19/09/2024	SMCE www.cdg33.fr
Animateur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel de promotion interne Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	Inscriptions du 12/03/2024 au 17/04/2024 Date limite de dépôt le 25/04/2024 1 ^{ère} épreuve le 19/09/2024	SMCE www.cdg33.fr
Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C	Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 24/10/2023 au 29/11/2023 Date limite de dépôt le 07/12/2023 1 ^{ère} épreuve le 21/03/2024	SMCE www.cdg33.fr

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers Examen professionnel Cat. A	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1^{ère} classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé et lauréats de l'examen professionnel.	Inscriptions du 05/09/2023 au 18/10/2023 Date limite de dépôt le 26/10/2023 A compter du 8 janvier 2024	CDG du Nord www.cdg59.fr
Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers	Ouvert aux lieutenants de 1^{ère} classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5ème échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade	Inscriptions du 05/03/2024 au 10/04/2024 Date limite de dépôt le 18/04/2024 En octobre 2024	CDG de d'Ille-et-Vilaine www.cdg35.fr

Contacteur un centre de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Charente**

30 rue Denis Papin - CS 12213
16022 ANGOULEME Cedex
Tél. 05 45 69 70 02 - cdg16@cdg16.fr - www.cdg16.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Charente-Maritime**

85 boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Corrèze**

19C route de Champeau - CS 90208
19007 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 69 41 - concours@cdg19.fr - www.cdg19.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Creuse**

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille
23000 GUERET
Tél. 05 55 51 90 20 - info@cdg23.fr - www.cdg23.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Dordogne**

Maison des Communes - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9
Tél. 05 53 02 87 00 - concours@cdg24.fr - www.cdg24.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Gironde**

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019
33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 94 30 - concours@cdg33.fr - www.cdg33.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Landes**

Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. 05 58 85 80 00 - concours@cdg40.fr - www.cdg40.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de Lot-et-Garonne**

53 rue de Cartou - CS 80050
47901 AGEN CEDEX 9
Tél. 05 53 48 00 70 - service.concours@cdg47.fr - www.cdg47.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Atlantiques**

Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste Renoir
CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél. 05 59 84 59 45 - espace.concours@cdg-64.fr - www.cdg-64.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Deux-Sèvres**

9 rue Chaigneau - CS 80030
79403 ST-MAIXENT L'ECOLE CEDEX
Tél. 05 49 06 08 53 - concours@cdg79.fr - www.cdg79.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Vienne**

Téléport 1 - Avenue du Futuroscope - Arobase 1 - CS 20205
Chasseneuil-du-Poitou - 86962 FUTUROSOCPE CEDEX
Tél. 05 49 49 12 10 - emploi-concours@cdg86.fr - www.cdg86.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Vienne**

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339
87009 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 30 08 62 - concours@cdg87.fr - www.cdg87.fr

Contacteur un centre de gestion partenaire

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Parc d'Activités d'Alco- 254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. 04 67 04 38 80 - www.cdg34.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

1 Avenue de Tizé
35235 THORIGNE-FOUILLARD
Tél. 02 99 23 31 00 - www.cdg35.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle

2 All. Pelletier Doisy
54600 Villers-lès-Nancy
Tél. 03 83 67 48 10 - **Erreur ! Référence de lien h
ypertexte non valide.**www.cdg54.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Rue Professeur Langevin, 59800 Lille
Tél. 03 59 56 88 00 - www.cdg59.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale De Seine et Marne

10, points de vue - CS 40056
77564 LIEUSAIN CEDEX
Tél. 01 64 14 17 77 - www.cdg77.fr



Ce document est prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Les services Concours et Examens des centres de gestion ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.